

10 Faits divers & Justice

Braquage à main armée chez une personnalité politique au PK 10

Un adjudant de la Sécurité pénitentiaire parmi les braqueurs présumés

SCOM

Libreville/Gabon

LE domicile d'un ancien haut cadre de la Sécurité aérienne, actuellement membre d'un parti politique de l'opposition, a été la cible de malfaiteurs armés de pistolets, le vendredi 16 juin dernier, au PK 10, dans le sixième arrondissement de la commune de Libreville.

Les braqueurs présumés ont été cueillis, puis placés en garde à vue à la brigade de gendarmerie de Melen. Leurs noms : Éric Epagna Epanya, 32 ans, Judicaël Ngoye Moulengui, 36 ans, tous deux sans emploi, et Siele Seth Tchila, 38 ans, une adjudante de la Sécurité pénitentiaire. Présentés devant le procureur de la République, le mardi 27 juin courant, les trois suspects ont été incarcérés au pénitencier de Gros-Bouquet.

Le jour des faits, aux environs de 13 heures, une dame fait irruption dans les locaux de la brigade de gendarmerie de Melen. Elle annonce aux Officiers de police judiciaire (OPJ) que



L'adjudante Siele Seth Tchila, Judicaël Ngoye Moulengui et Eric Epagna Epanya séjournent actuellement à Gros-Bouquet. Photo de droite : Les pistolets avec lesquels les deux hommes auraient mis la maisonnée en joue au PK 10.

son fils est séquestré dans une maison au PK 10. Sur les lieux, les pandores découvrent qu'ils ont affaire à un braquage, qui vient de tourner court chez une personnalité politique, absente des lieux à ce moment-là. Éric Epagna Epanya et Judicaël Ngoye Moulengui, deux des malfaiteurs présumés, réussissent à s'éclipser. Ils laissent malheureusement derrière eux leur acolyte, une dame, qui est neutralisée par des riverains.

L'intéressée se nomme Siele Seth Tchila, adjudante

de la Sécurité pénitentiaire. Elle est présentée comme la compagne d'Epagna Epanya. Conduite manu militari à la brigade de gendarmerie, le maton, tout en déclinant sa responsabilité dans le braquage manqué, livre les noms des deux fugitifs. Le samedi 17 juin dernier, Judicaël Ngoye Moulengui est arrêté. Tandis que le concubin de l'agent le sera deux jours plus tard. Après son arrestation, Éric Epagna Epanya livre aux limiers deux pistolets utilisés pour opérer, un Mab



P15 et un Wilson, trouvés dans un magasin attaqué à Nzeng-Ayong, lors des émeutes post-électorales d'août dernier.

AIDE FINANCIÈRE • Il aura par la suite ces quelques mots, qui frisent les remords et l'appel à l'indulgence : « Je voulais juste solliciter une aide financière auprès du maître de maison. Mais ce dernier était absent. Je ne sais pas ce qui m'est passé par la tête, au point de sortir les deux armes, pour menacer la ménagère et les personnes présentes sur les

lieux ».

Lors de l'attaque en question, il serait parvenu à ligoter la ménagère, le fils du maître des lieux et trois autres personnes dont l'enfant de l'informatrice des gendarmes.

Pour sa part, Judicaël Ngoye Moulengui racontera qu'il n'a pas eu d'autre choix que celui de prêter main forte à son copain. « La dame de ménage avait vu mon visage. Nous n'avons pas eu le temps de passer les lieux au peigne fin, car l'endroit devenait bruyant. Nous avons donc

pris la poudre d'escampette », explique-t-il.

A son corps défendant, l'adjudante Siele Seth Tchila a déclaré qu'elle ignorait que son concubin était armé. « J'ai l'habitude d'aller chez tonton au PK 10. J'ignorais tout des intentions de l'homme avec qui je vis », a affirmé l'agent de la sécurité pénitentiaire.

Mais cette version était loin de convaincre les OPJ, qui ont plutôt considéré l'intéressée comme le vrai cerveau de ce braquage manqué. Malheureusement pour elle, l'attaque du domicile de l'avocat est venue confirmer les soupçons des fins limiers.

En effet, pendant que les enquêteurs bouclaient la procédure relative au braquage du PK 10, une autre affaire faisant état de l'attaque du domicile d'un avocat du barreau gabonais, est venue s'ajouter. Toujours est-il que, suite à un arbitrage sur la forme du juge d'instruction, Epagna Epanya et ses compères ont été envoyés à Sans-famille, où ils attendent, depuis mardi dernier, leur comparution devant le tribunal de Libreville.

Vol à la tire au centre-ville

Ngoma Mao et Pendi Kalibi arrêtés après avoir détroussé une dame

AEE

Libreville/Gabon

SIMON Junior Ngoma Mao, Camerounais de 32 ans, et Pendi Kalibi, Gabonais, 27 ans, ont été interpellés par les agents de la Brigade anti-criminalité (Bac), alors qu'ils venaient de commettre un vol à l'arraché sur une dame, mercredi dernier, au centre-ville, non loin du magasin Score. Leur présumé complice, qui a réussi à prendre la fuite, est activement recherché par la police. Ce soir-là, les agents de la

Bac sont en faction, au niveau d'Awendjé, pour des opérations de patrouille nocturne. Ils sont étonnés de voir trois individus circulant à moto, à cette heure avancée de la nuit. Aussi, décident-ils de les filer. Jusqu'au centre-ville, à hauteur du magasin Score, où le trio s'arrête. Au même moment, une dame sort de l'immeuble d'en face, pour se rendre à la pharmacie. Alors qu'elle cherche à monter dans son véhicule stationné au bas de l'immeuble, deux individus, armés de couteaux, descendent rapidement de la moto,



Simon Junior Ngoma Mao (G) et Pendi Kalibi lors de leur arrestation.

arrachent son sac à main et détalent. Il ne reste plus aux policiers, en embuscade, qu'à se lancer à leurs trousses. Au cours de cette course-poursuite, Simon Junior Ngoma Mao et Pendi Kalibi sont rapidement neutralisés, au centre médico-social de la CNSS. Leur complice réussit, lui, à s'évanouir dans la nature.

Les deux voleurs présumés ont reconnu les faits lors de l'interrogatoire d'usage. Les policiers attendent d'eux qu'ils coopèrent pour livrer le nom de leur complice. Quant à la victime, elle

s'est rendue le lendemain au poste de police, pour remercier et féliciter les agents, tant elle n'espérait plus du tout retrouver son sac à main et son contenu. L'enquête diligentée après ce forfait a permis de découvrir que Simon Junior Ngoma Mao, Pendi Kalibi et leur acolyte en fuite seraient des habitués des vols à l'arraché. Une source policière indique que de nombreuses plaintes ont déjà été déposées à leur rencontre à la préfecture de police de Libreville.

Vol aggravé à Moanda

L'auteur présumé du casse de la bijouterie S. D. incarcéré

SCOM

Libreville/Gabon

NÉHÉMIE Zaye Moubeki pensait, sans doute, avoir commis le délit parfait. A savoir ce genre de forfait pour lequel on ne court aucun risque de rendre un jour des comptes à la justice. Mais mal lui en a pris, car ce compatriote de 20 ans et sans emploi, domicilié à la Cité Cadres, a été appréhendé par les éléments du commissariat de police de Moanda. Zaye Moubeki est pour-

suivi pour le casse de la bijouterie S. D. Il attend désormais son procès à la maison d'arrêt de Franceville, où il a été admis en fin de semaine dernière. S. D. - la bijouterie porte le nom de son propriétaire - est un Ouest-africain connu pour façonner de beaux bijoux dans le chef-lieu du département de la Lébombi-Leyou. Un jour, son établissement aurait été "visité" par Néhémie. Ce dernier s'y serait introduit par effraction, avant de faire main basse sur plusieurs commandes, et de se fon-



dre dans la nature. Peu de temps après le vol, S. D. croise un certain P. I., alias Nesbi, qui étrenne quelques pièces des bijoux de la collection dérobée. Pressé de questions, le receleur livre au bijoutier le nom de son revendeur présumé, qui n'est autre que Zaye Moubeki. Le bijoutier saisit alors le commissariat de Moanda.

Zaye Moubeki Néhémie lors de son séjour au poste de police.

Aussi, les Officiers de police judiciaire (OPJ) se lancent-ils aux trousses de l'individu, munis de son portrait-robot. Néhémie Zaye est finalement arrêté. Mais il nie les faits en bloc.

Malheureusement pour lui, des indices et autres preuves constitués contre lui se révéleront comme de solides détails à charge. Le procureur de Franceville n'hésite donc pas à coffrer le jeune homme. Lequel, dit-on, aurait déjà été épinglé par le passé pour des faits de même nature.